

Rapport sur la solvabilité et la situation financière de l'exercice 2025

VALIDÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 avril 2026

Date	Validation	Organe de validation	Type de modification
02/04/2026	Vote	CA	

Table des matières

SYNTHESE	4
A. ACTIVITE ET RESULTATS	6
A.1 Activité	6
A.2 Résultat de souscription :	9
A.3 Résultat des investissements :	10
A.4 Résultat des autres activités	12
A.5 Autres informations.....	12
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	12
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	12
B.1.1 Présentation du système de gouvernance et de son fonctionnement	12
B.1.2 Droits à rémunération des membres de l'AMSB	13
B.2 Eléments relatifs aux exigences de compétence et d'honorabilité	13
B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)....	15
B.4 Système de contrôle interne	21
B.5 Fonction audit interne	23
B.6 Fonction actuarielle	26
B.7 Externalisation	27
B.8 Autres informations	28
C. PROFIL DE RISQUE.....	28
C.1 Risque de souscription	29
C.2 Risque de marché	30
C.3 Risque de crédit (contrepartie)	31
C.4 Risque de liquidité	31
C.5 Risque opérationnel.....	32
C.6 Autres risques importants.....	33
C.7 Autres informations	33
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	33
D.1 Actifs	33

D.2 Provisions techniques	35
D.3 Autres passifs.....	38
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	38
D.5 Autres informations	39
E. GESTION DU CAPITAL	39
E.1 Fonds propres.....	39
E.2 Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)	40
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	42
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	42
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	42
E.6 Autres informations	42
Annexe 1 : Bilan prudentiel.....	43
Annexe 2 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	44
Annexe 3 : Provisions.....	45
Annexe 4 : Cadencement frais de santé	46
Annexe 5 : Fonds propres	47
Annexe 6 : Détail du SCR.....	49
Annexe 7 : Détail du MCR	50
Annexe 8 : Comités et Commissions – situation au 31/12/2025	51

SYNTHESE

Le présent rapport sur la situation financière à destination du public (SFCR) a été établi selon le plan fourni dans l'annexe 20 du règlement délégué de la Commission européenne. Son contenu est conforme aux articles 307 à 311 du règlement délégué. Il sera communiqué avec les modalités et délais prévus aux articles 312 à 314.

Il décrit l'activité de la Mutuelle d'entreprises de Schneider Electric (MESE), son système de gouvernance et son profil de risque.

Ce rapport complète la remise des états quantitatifs annuels, en communiquant notamment des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion du capital. Les éléments quantitatifs fournis sont arrêtés au 31 décembre 2025.

De document a été approuvé, préalablement à sa transmission à l'Autorité de Contrôle, par le Conseil d'administration du 2 avril 2026.

Activité et résultat

La Mutuelle d'entreprises Schneider Electric est une mutuelle santé enregistrée sous le numéro SIREN 390 820 058 et LEI 9695005M51PV6CTUDT19. Elle est agréée au titre des branches 1 (Maladie) et 2 (Accident) et n'a aucune entreprise liée ni succursale.

La MESE gère les contrats complémentaires frais de santé à adhésion obligatoire et facultative des salariés en activité dans les sociétés du Groupe Schneider Electric en France et de leurs ayants droit, ainsi que les contrats complémentaires frais de santé à adhésion facultative et individuelle des retraités et anciens salariés du Groupe et de leurs ayants droit.

Les chiffres clés de la mutuelle sont présentés ci-dessous :

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Adhérents principaux au 31/12	25 392	26 047	26 324	26 300	26 402
Dont contrat collectif	15 552	16 086	16 288	16 270	16 320
Dont contrat individuel	9 840	9 961	10 036	10 030	10 082
Cotisations HT	39 838 k€	40 072 k€	41 445 k€	43 557 k€	45 644 k€
Dont contrat collectif	23 313 k€	21 643 k€	22 818 k€	24 463 k€	25 639 k€
Dont contrat individuel	16 525 k€	18 428 k€	18 626 k€	19 093 k€	20 005 k€
Prestations payées	34 450 k€	35 122 k€	36 789 k€	39 076 k€	40 090 k€
Dont contrat collectif	19 654 k€	19 642 k€	20 574 k€	22 345 k€	22 857 k€
Dont contrat individuel	14 796 k€	15 480 k€	16 215 k€	16 731 k€	17 233 k€
Résultat technique	933 k€	1 860 k€	588 k€	767 k€	1 408 k€
Résultat avant impôt	643 k€	2 697 k€	587 k€	1 034 k€	1 725 k€
Résultat d'exploitation	230 k€	2 697 k€	365 k€	839 k€	1 231 k€
Fonds propres comptables	29 404 k€	32 078 k€	32 426 k€	33 251 k€	34 469 k€
Fonds propres prudentiels	31 156 k€	33 234 k€	33 716 k€	35 677 k€	37 779 k€
Taux de marge Solvabilité 2	306,70%	331,40%	323,90%	320,20%	316,50%

Système de gouvernance

La gouvernance de la mutuelle repose sur trois types d'acteurs suivants :

- Le conseil d'administration et la direction opérationnelle salariée qui portent la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites.
- Les dirigeants effectifs (président et dirigeant opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers.
- Les fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : toute décision significative est au moins vue par deux personnes (en l'occurrence le président et le dirigeant opérationnel).
- Le principe de la personne prudente : La mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

Profil de risque

Le profil de risque de la MESE se caractérise par la prédominance du risque de souscription. L'exposition au marché financier reste limitée avec des investissements principalement réalisés sur des supports obligataires de maturité faible (bien qu'en augmentation en 2025) et de bonne qualité. Le risque de défaut de contrepartie reste également limité.

Valorisation des actifs et des passifs

La valorisation des actifs et des passifs du bilan prudentiel de la MESE a été réalisée dans le respect des règles définies par la directive.

A l'actif du bilan, cette valorisation s'appuie sur une valorisation en valeur de marché concernant le portefeuille financier et à la valeur comptable pour les autres actifs.

	Valorisation Solvabilité 2	Source de valorisation
Actif		
Actifs corporels d'exploitation	Valeur nette comptable	Comptabilité
Portefeuille financier		
SCPI	Valeur de marché	Société de gestion
Fonds cotés	Valeur de marché	Société de gestion
Fonds non cotés	Valeur d'expertise	Société de gestion
Comptes à terme	Valeur nette comptable	Comptabilité
Caisse et comptes courants	Valeur nette comptable	Comptabilité
Impôts différés actifs	Valorisation extra-comptable	
Créances	Valeur nette comptable	Comptabilité
Compte de régularisation	Valeur retenue : 0 €	

	Valorisation Solvabilité 2	Source de valorisation
Passif		
Provision sinistres santé	Actualisation des flux futurs	Cabinet Coélicie
Provision pour primes santé	Actualisation des flux futurs	Cabinet Coélicie
Marge de risque	Projection des SCR futurs	Cabinet Coélicie
Impôts différés passifs	Valorisation extra-comptable	Cabinet Coélicie
Dettes	Valeur nette comptable	Comptabilité
Compte de régularisation	Valeur retenue : 0 €	

La MESE ne commercialisant que des contrats frais de santé, elle ne pratique pas de gestion actif passif comme on l'entend pour certaines branches d'activité.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 Activité

La Mutuelle d'entreprises Schneider Electric est enregistrée sous le numéro SIREN 390 820 058 et LEI 9695005M51PV6CTUUDT19. Elle est agréée pour pratiquer les opérations relevant du Code de la Mutualité article L.111-1/1a et n'a aucune entreprise liée ni succursale.

- Les principaux domaines d'activité de la Mutuelle

L'agrément de la préfecture de la région Rhône Alpes N° 03284 délivré le 30 juin 2003 précise que la MESE est agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches mentionnées à l'article R.211-2 du code précité. Ainsi, la MESE fournit à ses membres des prestations d'assurance afférentes aux branches d'activité suivantes :

- Branche 1 (accidents vie privée – accidents du travail – maladies professionnelles).
- Branche 2 (maladie).

Au moyen des cotisations versées par ses membres et dans l'intérêt de ceux-ci et de leurs ayants droit, la MESE mène une action de prévoyance (couverture de frais de santé), de solidarité et d'entraide, afin de contribuer au développement culturel, intellectuel et physique de ses membres et à l'amélioration de leur condition de vie.

La MESE gère les contrats complémentaires frais de santé à adhésion obligatoire et facultative des salariés en activité dans les sociétés du Groupe Schneider Electric en France et de leurs ayants droit, ainsi que les contrats complémentaires frais de santé à adhésion facultative et individuelle des retraités et anciens salariés du Groupe et de leurs ayants droit.

On recense ainsi en moyenne sur l'année, 16 320 adhérents salariés, 10 082 adhérents retraités pour un total de 52 958 personnes protégées.

L'effectif au 31 décembre 2025 de la MESE est de 24 personnes basées au siège qui sont mises à disposition par la société Schneider Electric France, dont 4 alternants.

- Les principales zones géographiques où opère la Mutuelle

La Mutuelle opère uniquement sur le territoire national français.

- L'organe de supervision

Représenté par

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

4 Place de Budapest - CS 92459-

75436 Paris cedex 9

- Le contrôle légal des comptes annuels

Cabinet BECOUZE

1, rue de Buffon

CS 10629

49106 Angers cedex 02

- La médiation

FNMF

Monsieur le Médiateur de la Mutualité Française

255 rue de Vaugirard

75719 PARIS cedex 15

L'année 2025 a été marquée par de solides résultats économiques, un effort spécifique porté sur la digitalisation et la résilience numérique et la poursuite du déploiement de la politique RSE.

- Solides résultats de l'année

Le nombre de personnes protégées progresse légèrement pour s'établir en moyenne à 52 958 (+0,3%). Cette hausse est alimentée par le contrat collectif (+0,5%), alors que le nombre de personnes protégées au contrat individuel ne progresse pas, par réduction du flux entrant de nouveaux retraités.

Les cotisations augmentent de 4,8%, tirées de façon égale par le contrat collectif et le contrat individuel. Au niveau de la MESE, le régime est légèrement excédentaire et il est bonifié par la performance financière des placements, contribuant au résultat net et à la hausse des plus-values latentes du portefeuille.

- Digitalisation et résilience numérique

La Mutuelle a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de digitalisation par la mise en place du parcours d'adhésion et de la carte tiers payant digitaux, la préparation du projet zéro papier pour le contrat collectif, par une promotion active de l'application mobile pour les opérations courantes et enfin par l'intégration du déploiement de ROC.

- La mise en œuvre de la directive DORA (Digital Operational Resilience Act), laquelle a fait l'objet d'un important travail de recensement des prestataires informatiques de la MESE pour répondre à l'exigence de formalisation de ces éléments dans un document sous format réglementé. Les membres du Conseil d'administration ont également été sensibilisés par la

Responsable Conformité et Gestion des Risques aux attendus de la directive DORA, pour en comprendre la teneur et les travaux à réaliser par la mutuelle au-delà du référencement déjà mentionné. Ils ont également été sensibilisés à la résilience numérique.

- Déploiement de la politique RSE :
Les instances de la Mutuelle se sont formées en 2024 à la directive CSRD (Directive sur les rapports de développement durable des entreprises). Bien que la Mutuelle n'y soit pas soumise, les opportunités de renforcement et de valorisation de la politique RSE, déjà en place, ont été étudiées.
La Commission Financière a travaillé au maintien du poids très élevé de placements répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable (SFDR 8 ou 9). Il atteint un peu moins de 99%, hors placements de trésorerie, en fin d'année.
- Informations faisant apparaître les différences par rapport à l'année précédente ainsi que des explications sur ces différences.

L'évolution du nombre d'adhérents est liée d'une part à la variation des effectifs des contrats collectifs des entreprises couvertes et d'autre part au solde des nouvelles adhésions et des radiations pour le contrat des individuels.

- Activité et chiffres clés

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier les évolutions des principaux éléments :

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Adhérents principaux au 31/12	25 392	26 047	26 324	26 300	26 402
Dont contrat collectif	15 552	16 086	16 288	16 270	16 320
Dont contrat individuel	9 840	9 961	10 036	10 030	10 082
Cotisations HT	39 838 k€	40 072 k€	41 445 k€	43 557 k€	45 644 k€
Dont contrat collectif	23 313 k€	21 643 k€	22 818 k€	24 463 k€	25 639 k€
Dont contrat individuel	16 525 k€	18 428 k€	18 626 k€	19 093 k€	20 005 k€
Prestations payées	34 450 k€	35 122 k€	36 789 k€	39 076 k€	40 090 k€
Dont contrat collectif	19 654 k€	19 642 k€	20 574 k€	22 345 k€	22 857 k€
Dont contrat individuel	14 796 k€	15 480 k€	16 215 k€	16 731 k€	17 233 k€
Résultat technique	933 k€	1 860 k€	588 k€	767 k€	1 408 k€
Résultat avant impôt	643 k€	2 697 k€	587 k€	1 034 k€	1 725 k€
Résultat d'exploitation	230 k€	2 697 k€	365 k€	839 k€	1 231 k€
Fonds propres comptables	29 404 k€	32 078 k€	32 426 k€	33 251 k€	34 469 k€
Fonds propres prudentiels	31 156 k€	33 234 k€	33 716 k€	35 677 k€	37 779 k€
Taux de marge Solvabilité 2	306,70%	331,40%	323,90%	320,20%	316,50%

Les fonds propres comptables augmentent de 1 218 K€ grâce au résultat 2025 non encore affecté. Cette hausse est répercutée sur les fonds propres prudentiels, qui bénéficient de plus, d'une augmentation significative des plus-values latentes des placements (+ 536 K€) ainsi qu'une

réévaluation de la provision pour primes (- 353 k€). Au global, les fonds propres prudentiels augmentent de 2 101 k€.

Les **cotisations** du régime des **Individuels** ont progressé à **+ 4,8%** conforme aux niveaux attendus. On constate des effectifs en légère hausse. La hausse des **cotisations du régime Collectif** est de **+4,8 %**. Pour le collectif, la hausse est alimentée par 3 facteurs

- Une revalorisation de l'assiette des cotisations induite par les révisions salariales,
- Une augmentation du PMSS utilisé pour le calcul de l'évolution des options ;
- Une légère hausse du nombre d'adhérents.

Les prestations payées augmentent de **2,6%** pour les deux contrats, soit + 1m€. Parmi les **catégories de soins** en prestations payées tout contrat qui ont contribué à la hausse, on trouve :

- l'**hospitalisation** qui présente la contribution la plus importante à la hausse avec **+391k€**,
- suivie de **la pharmacie** qui affiche une hausse à **+294k€**, tirée particulièrement par une hausse des prix des médicaments 65% ,
- du **divers +213k€** , principalement tiré par la hausse des consultations de psychologue et l'ostéopathie
- de **l'audio à +95k€**, surtout pour le contrat des individuels.

A l'inverse, les postes **dentaire** et **optique** très inflationnistes les années précédentes sont contributeurs à la baisse de la variation des prestations. De façon inattendue, les **honoraires médicaux** contribuent eux aussi à une baisse alors même que les tarifs des consultations ont augmenté ; Cela s'explique par une baisse du nombre de consultations.

Le résultat technique inclut une reprise de provision de 610 K€ sur la Réserve propre au contrat Collectif (également nommée « Participation aux Bénéfices » ou réserve PST). Cette Réserve a été mise en place pour faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes au contrat, au profit du personnel de la société SEI SAS et des entreprises adhérentes dans le cadre de l'accord collectif complémentaire frais de santé PST. La reprise de provision compense le résultat technique 2025 du contrat Collectif, négatif comme attendu avec l'application d'un taux d'appel de 90% sur les cotisations.

A.2 Résultat de souscription :

La MESE ne propose que de garanties couvrant les frais de santé, garanties classées selon la nomenclature Solvabilité 2 dans « Assurance de Frais médicaux ».

Le résultat de souscription est présenté ci-dessous, avec la ventilation entre les contrats individuel et collectif :

	Cotisations HT	Charge de prestations	Résultat de souscription	
			N	N-1
Portefeuille de la MESE	45 644 k€	41 748 k€	3 896 k€	3 008 k€
dont individuel	20 005 k€	18 061 k€	1 943 k€	1 404 k€
dont collectif	25 639 k€	23 687 k€	1 952 k€	1 604 k€

Le résultat de souscription calculé ci-dessus intègre la participation aux bénéfices mise en place sur le contrat collectif.

Le résultat de souscription 2025 s'établit à 8,52% des cotisations HT tandis que le résultat de souscription 2024 était de 7,57% des cotisations HT. Ce résultat s'élève à 9,62% au titre du portefeuille individuel et 7,61% au titre du portefeuille collectif.

L'objectif de la MESE est de piloter ces contrats afin de maintenir un résultat technique à l'équilibre chaque année. La MESE étant l'assureur historique du groupe Schneider Electric, elle dispose d'une parfaite connaissance du risque et suit l'évolution de ce dernier mensuellement, afin de réagir à toute dérive de sinistralité non anticipée.

A.3 Résultat des investissements :

La MESE dispose d'un portefeuille financier de 42 025 k€ en valeur comptable pour une valeur de marché de 45 338 k€ soit des plus-values latentes de 3 313 k€.

FAMILLE	TYPE D'INVESTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR DE REALISATION
PRODUIT DE TAUX	Obligations d'état de l'EEE	0 k€	0 k€
	Obligations garanties par un état de l'EEE	0 k€	0 k€
	Obligation couverte (covered bond)	0 k€	0 k€
	Obligation corporate	0 k€	0 k€
	Obligation non cotée	0 k€	0 k€
	GLOBAL	0 k€	0 k€
IMMOBILIER	SCPI CORUM CONVICTIO	353 k€	353 k€
	SCPI PATRIMMO	176 k€	176 k€
	SCPI PFO	0 k€	0 k€
	SCPI PRIMOVIE	631 k€	631 k€
	SCPI EUROVALYS	336 k€	336 k€
	SCPI CITY ZEN	284 k€	284 k€
	SCPI LOG IN	239 k€	239 k€
	GLOBAL	2 018 k€	2 018 k€
ACTION	Action cotée	0 k€	0 k€
	Action non cotée	0 k€	0 k€
	GLOBAL	0 k€	0 k€
FONDS D'INVESTISSEMENTS	DNCA INVEST Archer mid cap	332 k€	332 k€
	CM - CIC EUROPE DIVIDENDES - OPC Action	351 k€	550 k€
	LAZARD EQUITY SRI PC EUR	333 k€	346 k€
	Mese Santé Solidarité - OPC Diversifié	18 726 k€	21 782 k€
	SE ENERGY ACCESS	501 k€	544 k€
	Mutuelles Impact	635 k€	637 k€
	GLOBAL	20 879 k€	24 192 k€
DIVERS	Livret bancaire	3 883 k€	3 883 k€
	Comptes à terme	15 128 k€	15 128 k€
	Dépôt de garantie SFG	124 k€	0 k€
	Dépôt de garantie BFCC-SSAM FNMF	31 k€	116 k€
	Parts GIE SYNERGIE	1 k€	0 k€
	Provision pour dépréciation d'actifs	-39 k€	1 k€
	GLOBAL	19 128 k€	19 128 k€
TOTAL		42 025 k€	45 338 k€

Ce portefeuille génère des produits nets de 740 K€ (les produits sont de 892 K€ et les charges de 152 K€), majoritairement générés par les intérêts des comptes à terme, des dividendes perçus des SCPI, des intérêts du livret d'épargne et les plus-values de cession des OPCVM CM EUROPE GROWTH 2 et DNCA BEYOND SEMPEROSA.

Les plus-values latentes augmentent de 537 K€, grâce à la bonne performance du fonds obligataire et des fonds actions.

A.4 Résultat des autres activités

La MESE ne pratique pas d'activité autre que celles définies ci-dessus.

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats, n'est à mentionner.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance de la Mutuelle est fondée sur la complémentarité entre les instances représentant les adhérents : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Bureau, les différentes commissions, le Dirigeant Opérationnel salarié ainsi que les quatre Fonction Clés.

B.1.1 Présentation du système de gouvernance et de son fonctionnement

- Composition et rôle de l'Assemblée Générale (AG)

Le rôle, les missions et le mode de fonctionnement de l'AG sont définis dans les Statuts et le Règlement intérieur.

L'AG est l'organe souverain de la MESE. Elle a seule autorité pour élire les administrateurs, statuer sur la conclusion d'une convention de substitution, faire évoluer les Statuts et Règlements en conformité avec le Code de la Mutualité (délégation) et plus généralement se prononcer sur les attributions visées dans les Statuts.

L'AG veille en particulier à ce que la gestion de la MESE soit réalisée dans l'intérêt de ses adhérents.

- Composition et rôle du Conseil d'administration (CA)

La MESE est administrée par des membres élus pour 4 ans par l'Assemblée Générale.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de la Mutuelle est composé de la manière suivante :

- 24 membres dont 8 membres honoraires représentant les entreprises adhérentes et 16 membres participants
- 1 représentant du Comité Social et Economique de l'UES SEI/SEF et 1 représentant du Comité de Groupe France de Schneider Electric invités au Conseil d'administration sans voix délibérative.

Le Conseil d'administration est en charge particulièrement de la définition des stratégies, des politiques, de la surveillance des opérations, de l'examen des états financiers et garde l'autorité sur toutes les décisions qui ont un impact significatif. Il est l'organe d'administration de gestion ou de contrôle de la MESE (AMSB – *Administration, Management or Supervisory Body* en anglais - au sens de l'article 40 de la directive Solvabilité 2).

B.1.2 Droits à rémunération des membres de l'AMSB

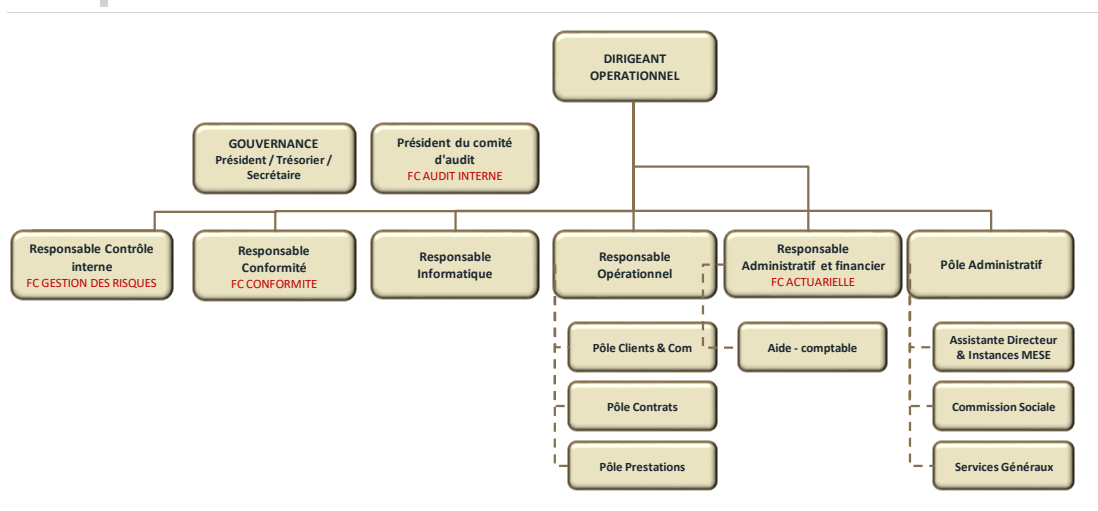
Les administrateurs de la Mutuelle sont tous bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération liée à leur fonction. Le dirigeant opérationnel et l'ensemble du personnel constituant les équipes opérationnelles sont détachés du Groupe Schneider Electric par convention et sont soumis à la politique de leur employeur. De fait, les rémunérations versées ne sont pas fonction d'une prise de risque excessive.

B.2 Eléments relatifs aux exigences de compétence et d'honorabilité

Conformément aux obligations de l'article 42 de la directive cadre Solvabilité 2, transposées à l'article L.114-21 du Code de la mutualité et développées aux articles 268 à 273 des actes délégués, l'ensemble des dirigeants et responsables de fonctions clés est soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité. La mise en œuvre des principes de compétence et d'honorabilité s'applique également à l'ensemble des administrateurs.

- Organigramme des personnes qui occupent des fonctions clés

Au 31 décembre 2025, l'organigramme des titulaires des fonctions clés et leur rattachement était le suivant :



- Informations sur les politiques et procédures mises en place pour s'assurer de l'honorabilité des personnes occupant les fonctions clefs et les dirigeants effectifs.

La politique de gouvernance, honorabilité et compétence définit les règles qui permettent de s'assurer de l'honorabilité et des compétences nécessaires à l'exercice du mandat exercé.

La MESE s'assure au travers de son Secrétariat du respect des exigences d'honorabilité et d'expérience nécessaires à l'exercice du mandat.

Pour ce faire, les candidats doivent fournir :

- Une fiche déclarative de compétence et d'honorabilité,
- Une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité,
- Un extrait de casier judiciaire (volet 3) ou équivalent.

En complément, les administrateurs s'engagent à consacrer à leur fonction le temps et l'attention nécessaires, et à être assidus aux réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale. Les administrateurs communiquent à la MESE au moins annuellement une liste à jour de leurs mandats et fonctions occupées.

- Informations sur les politiques et procédures mises en place pour s'assurer de la compétence des personnes occupant les fonctions clefs et les dirigeants effectifs.

La Mutuelle accorde une importance graduée à son niveau d'exigence en matière de compétences, conformément au principe de proportionnalité, qui se décline selon la complexité, la nature et l'envergure des activités, des domaines et des risques au sein desquels la personne évolue.

L'évolution des compétences constitue un prérequis pour assurer l'efficacité et la pertinence de la gouvernance de la Mutuelle. Elle repose sur :

- Une identification des besoins particuliers à la Mutuelle déclinée selon le principe de proportionnalité,
- Une cartographie initiale des compétences des individus composant la Mutuelle (administrateurs et fonctions clés) sur une base déclarative,
- Une cartographie des compétences nécessaires requises pour chaque rôle au sein des différents Comités, Commissions ou pour les fonctions clés,
- Les plans de formation basés sur des stages assurés par la FNMF ou tout autre organisme spécialisé.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration disposent collectivement de la compétence et de l'expérience nécessaires mentionnés à l'article L114-21 du Code de la mutualité. Ces compétences concernent les activités d'assurance et de gestion financière, la stratégie de l'organisme et son modèle économique, son système de gouvernance, l'analyse comptable, statistique et/ou actuarielle ainsi que le cadre réglementaire applicable à l'organisme. Cette exigence de compétence collective reste

proportionnée à la nature, à la portée et à la complexité des garanties, des portefeuilles et des activités de l'organisme. Les compétences individuelles de chaque membre du Conseil d'administration et des dirigeants effectifs sont suivies et évaluées chaque année.

Il est important de noter que les responsables des fonctions clefs bénéficient d'une évolution professionnelle continue et de formations spécifiques à leurs missions au regard des niveaux de compétence exigée (notion, maîtrise, expertise) pour les mener à bien, dans les domaines suivants :

- Marchés de l'assurance.
- Marchés financiers.
- Stratégie de la Mutuelle / modèle économique.
- Système de gouvernance.
- Analyse financière et actuarielle.
- Exigences législatives et réglementaires applicables.

B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

- Description du système de gestion des risques : objectifs, stratégies, processus et procédures de reporting.

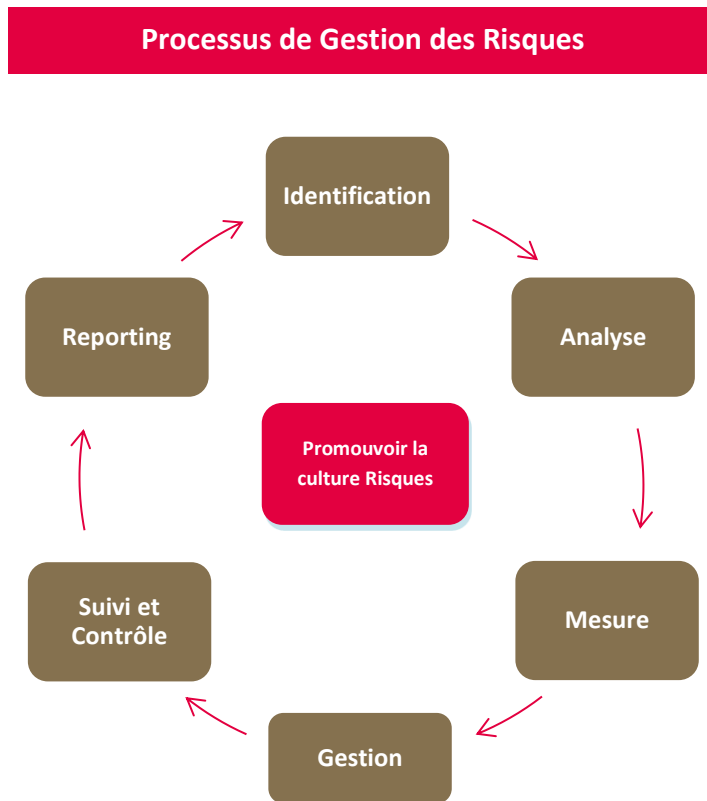
La MESE met en œuvre un dispositif de gestion des risques répondant à la fois à des besoins de pilotage de l'organisation et aux articles 258 à 273 des actes délégués.

A travers la mise en place de cette politique de gestion des risques, la MESE vise à :

- Prendre en compte, dans son processus décisionnel et dans l'élaboration de sa stratégie, les risques auxquels elle est exposée.
- Garantir, avec une assurance raisonnable, que les objectifs de la mutuelle seront atteints.
- Anticiper et maîtriser tout risque majeur susceptible de porter atteinte aux objectifs internes de la Mutuelle ou à la satisfaction de ses parties prenantes.
- Fixer les limites au-delà desquelles les risques ne sont plus acceptables (en terme financier, de solvabilité, d'image et réputation).
- Contribuer à la mise en place d'une gestion saine et prudente pour permettre à la Mutuelle de respecter ses engagements.
- Diffuser une culture du risque au sein de la Mutuelle.

Au sein de la MESE, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration et l'équipe dirigeante opérationnelle. Ce dispositif est un outil d'aide à la décision. Il intervient dans l'élaboration de la stratégie de la Mutuelle mais également dans le

déroulement de ses activités. Cet outil permet d'identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter la Mutuelle et de gérer les risques dans les limites définies (appétence).



Les lignes directrices de la gestion des risques sont définies dans la politique citée ci-avant, qui constitue un cadre général, déclinée en sous-politiques, qui détaillent les orientations et limites de gestion pour les différentes catégories de risques : souscription, provisionnement et réassurance, investissement, gestion actif-passif et liquidité, opérationnels.

Conformément au règlement DORA, les risques liés aux TIC et à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information sont considérés comme importants. Ils sont une synthèse des principales composantes de son cadre de gestion du risque lié aux TIC, en particulier la stratégie de résilience opérationnelle numérique. La politique de sécurisation des systèmes d'information a été profondément revue en 2025 et votée par le Conseil d'Administration en mars 2025. Elle décrit notamment la stratégie de sécurité des SI, sa gouvernance ainsi que les lignes directrices de la sécurité des SI. Comme toutes les politiques, elle est revue au moins une fois par an.

Il est également précisé que la fonction de contrôle du cadre de gestion du risque lié au TIC ne fait pas l'objet d'une externalisation.

Afin de mettre en œuvre le processus de gestion des risques, différentes méthodologies et différents outils¹ ont été développés au sein de la MESE pour identifier, évaluer et arbitrer les risques et aboutir notamment à la cartographie des risques de la MESE. Tous les risques identifiés sont évalués en termes d'impact et de probabilité de survenance selon les échelles définies pour la MESE. Les résultats de ces 3 approches ont été agrégés afin de formaliser une cartographie des risques, permettant ainsi d'identifier les zones de risques majeurs de la Mutuelle.

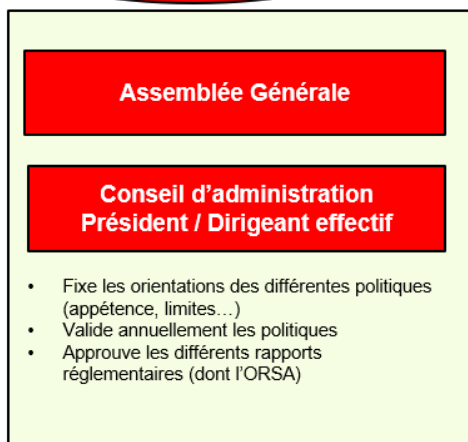
Les risques identifiés comme critiques ou majeurs font l'objet de plan d'actions ou de mise sous surveillance, par le biais de contrôles. Les risques majeurs sont suivis au moyen d'indicateurs définis et consolidés dans des tableaux de bord.

- Description de la mise en œuvre et de l'intégration du système de gestion des risques à la structure organisationnelle et aux processus de prise de décision.

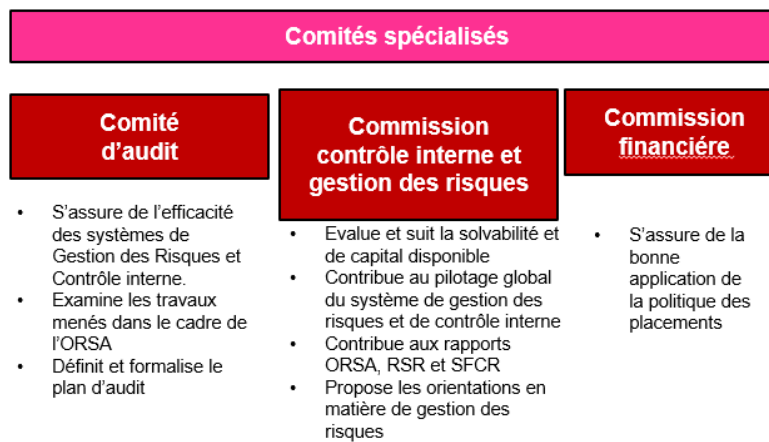
Plusieurs acteurs interviennent dans le dispositif de gestion des risques, chacun ayant des rôles et responsabilités bien définis.

¹ Approche Top Down, Approche Bottom up, analyse du SCR avec synthèse à dire d'experts

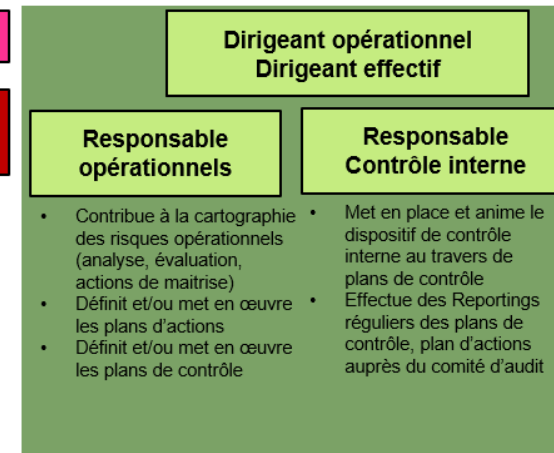
Gouvernance Politique



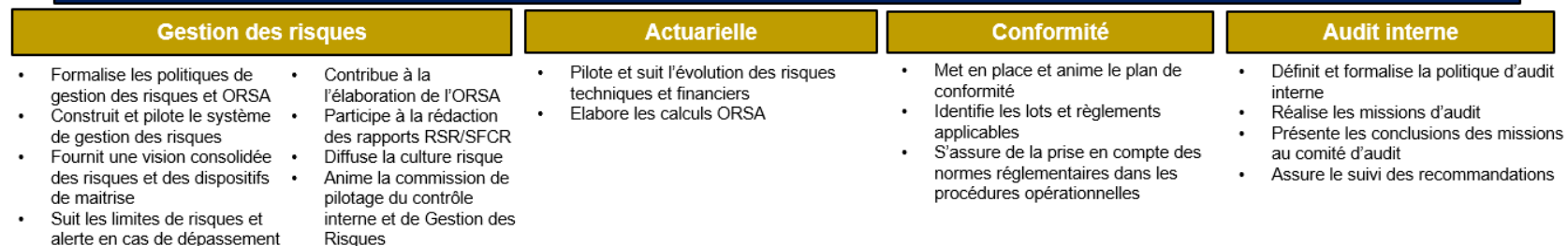
Organisation autour de la Gestion des Risques



Gouvernance Opérationnelle



Fonctions clés



- Informations sur les stratégies, objectifs, processus et procédures de communication d'informations en matière de gestion des risques

Les risques majeurs sont suivis au moyen d'indicateurs définis et consolidés dans des tableaux de bord. Pour chaque indicateur défini, sont nommés un responsable ainsi qu'un organe de gestion en charge du suivi de cet indicateur. La fonction gestion des risques participe aux réunions de ces organes de gestion, ce qui lui permet de piloter les risques de la MESE.

Les indicateurs les plus sensibles sont présentés annuellement au Conseil d'administration.

- Description de la manière dont l'organisme décèle, mesure, contrôle, gère et déclare les risques

La cartographie des risques est revue annuellement ou dès lors que le profil de risque de la Mutuelle pourrait subir une évolution notable liée notamment à des changements majeurs de stratégie ou d'activités.

La cartographie a été présentée au Conseil d'administration du 27 novembre 2025.

- Gestion des risques liés aux TIC et résilience opérationnelle

Conformément au règlement UE 2022/2554 relatif à la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA), la MESE a renforcé son dispositif de gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), selon une approche proportionnée à sa taille, à la nature de ses activités et à son profil de risque.

Compte tenu de son organisation et de son niveau d'externalisation, la Mutuelle s'appuie principalement sur des prestataires spécialisés pour l'hébergement, la maintenance de son logiciel de gestion et la cybersécurité. Une cartographie des prestations critiques a été formalisée et fait l'objet d'un suivi régulier.

Le dispositif repose sur :

- Une identification des fonctions critiques ou importantes supportées par les systèmes d'information ;
- Une revue annuelle des risques TIC dans le cadre de la cartographie des risques ;
- Une procédure de gestion des incidents informatiques incluant un dispositif d'escalade vers la Direction Opérationnelle ;
- Un suivi des engagements contractuels des prestataires clés, incluant des clauses relatives à la sécurité, à la continuité d'activité et à la protection des données.

La Direction Opérationnelle supervise le dispositif, avec une information régulière du Conseil d'Administration. La fonction gestion des risques assure un suivi de second niveau.

A la date du présent rapport, La Mutuelle poursuit la mise en conformité progressive avec les exigences applicables du règlement DORA, dans le respect du principe de proportionnalité.

- Informations sur les risques significatifs et leur prise en compte dans le besoin global de solvabilité

Le dispositif de gestion des risques contribue à la réalisation de l'ORSA puisque l'évaluation du besoin global de solvabilité de la MESE est fondée sur :

- La mise en œuvre de la stratégie spécifique de la Mutuelle traduite dans son plan prévisionnel d'activité à 5 ans.
- Son profil de risque spécifique traduit par la cartographie de ses risques.
- Son appétence aux risques dans le cadre des orientations stratégiques fixées par ses instances de gouvernance.

Les risques critiques de la MESE sont essentiellement des risques techniques et opérationnels. Cela tient principalement à son positionnement historique d'assureur complémentaire santé des salariés et anciens salariés du Groupe Schneider Electric. L'activité de la MESE est ainsi fortement dépendante des évolutions sociales au sein du Groupe Schneider Electric, avec comme corollaire, un impact important des équilibres démographiques entre les salariés et les anciens salariés sur les résultats techniques de la Mutuelle.

- Evaluation interne des risques et de la solvabilité

Réalisation, documentation et analyse en interne

La MESE a mis en œuvre un dispositif d'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA) dès 2015 dans le cadre des travaux préparatoires à Solvabilité 2. Ce dispositif est décrit dans la politique de l'ORSA de la Mutuelle.

La Mutuelle effectue un exercice ORSA au moins une fois par an et de préférence dans la continuité de l'arrêté des comptes. La réalisation de l'ORSA annuel est basée sur les données comptables et financières de l'exercice clos au 31 décembre, sur les prévisionnels budgétaires de l'exercice en cours et sur le plan prévisionnel d'activité sur un horizon de 5 ans. Le plan prévisionnel d'activité à 5 ans est actualisé annuellement sur la base de la stratégie définie par les instances de gouvernance de la Mutuelle, de l'évolution de la sinistralité et de l'environnement économique et réglementaire des contrats collectifs et individuels complémentaires santé de l'exercice.

Le Secrétariat doit déclencher un exercice ORSA ponctuel lors de la survenance de tout évènement pouvant avoir un impact significatif sur la stratégie et la solvabilité de la Mutuelle.

Chaque évaluation ORSA est documentée et fait l'objet d'un rapport sous la responsabilité de la fonction actuarielle. Ce rapport est présenté à la Commission de pilotage du Contrôle Interne et de Gestion des Risques puis au Comité d'audit pour analyse et validation avant approbation par le Conseil d'administration.

B.4 Système de contrôle interne

- Description

Le dispositif de contrôle interne mis en place à la MESE vise à garantir :

- La conformité de la Mutuelle à la réglementation en vigueur.
- La fiabilité des opérations et des informations comptables et financières.
- L'existence d'un système de pilotage et de suivi des risques opérationnels.

Les activités de contrôle du dispositif de contrôle sont articulées autour de deux niveaux : les contrôles de 1^{er} niveau et de 2^{ème} niveau. Les contrôles périodiques (3^{ème} niveau) sont réservés à la fonction Audit interne.

- Procédures clés

Ce dispositif de contrôle interne s'inscrit dans les travaux liés à Solvabilité 2 sur la partie gestion et réduction de l'exposition aux risques opérationnels. Par conséquent, le périmètre privilégié du contrôle interne vise à réduire les risques de perte liés à :

- Des fraudes internes ou externes.
- Des actes non conformes à la législation ou conventions relatives à l'emploi, la santé ou la sécurité (conformité).
- Des manquements aux obligations professionnelles (conformité).
- Des dommages aux actifs corporels.
- Des interruptions d'activité.
- L'exécution et la gestion des processus.

- Activités conduites par le contrôle interne

Le responsable du Contrôle interne est chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne. Il est rattaché au Dirigeant opérationnel.

Les principales missions qui lui sont confiées sont les suivantes :

- Apporter son concours à l'élaboration de la méthodologie d'analyse de risques,
- Mettre en œuvre un système de maîtrise des risques opérationnels conformément à la politique de Contrôle interne,
- Mettre en place, développer et animer le dispositif de Contrôle interne,
- Assurer le maintien du système de management de la maîtrise des risques opérationnels et son évolution, notamment en :
 - Animant la commission de Contrôle Interne et de Gestion des Risques,
 - Gérant la cartographie générale des risques opérationnels,
 - Définissant et diffusant la méthodologie vers les pilotes de processus dans les services opérationnels,
 - S'assurant de l'existence et du suivi des plans de contrôles,
 - Réalisant des analyses transverses.
- Rédiger le projet de rapport de Contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et le rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable.

- Travaux de l'année 2025 du contrôle interne

Différentes missions ont été réalisées sur les sujets suivants :

Thème	Dossiers
Politiques	Revue annuelle des politiques
Contrôle interne	Une check-list des points à aborder en Commission Gestion des Risques et Contrôle Interne
Gestion des risques	Revue des 9 processus Revue des risques opérationnels et des risques stratégiques. Renforcement des contrôles de l'activité opérationnelle (sur les cotisations du Collectif et de l'individuel, fraude, ...) Mise à jour des indicateurs de surveillance Mise à jour de la cartographie Mise à jour du PCA : continuité d'exploitation sans impact adhérent
Audit Interne	Préparation aux 3 audits internes pour faciliter leurs réalisations choix des acteurs, fourniture des différents éléments nécessaires à

	la réalisation des audits (processus, procédures, extractions, échantillons de contrôle).
Reporting	Contribution à la rédaction de l'ensemble des reportings prudentiels réglementaires

- Politique de Vérification de la Conformité

Le dispositif de conformité fait l'objet d'une politique écrite. Cette politique, dont le principal objectif est de garantir la conformité aux lois, réglementations, règles et normes professionnelles, permet de protéger la mutuelle et ses dirigeants de sanctions financières et d'une atteinte à l'image. Cette politique décrit, par ailleurs, les missions et les compétences requises pour la fonction clé Vérification de la Conformité, ainsi que les méthodologies et outils mis en place. Un rapport de la fonction clé Vérification de la Conformité est présenté au Comité d'Audit annuellement.

- Description de la manière dont la vérification de la Conformité est effectuée

Au sein de la MESE, le responsable de la Vérification de la Conformité est :

- Destinataire de toutes les informations utiles à diffuser sur la réglementation,
- Sollicité en cas de besoin pour rendre un avis d'expert sur un point particulier de mise en conformité,
- Consulté sur tout nouveau contrat ou convention avec des tiers.

Il a la charge de la définition et du déploiement du plan de contrôle de la conformité, ainsi que du plan de mise en conformité lorsque les conclusions du plan de contrôle imposent la mise en œuvre d'un plan d'actions correctif. Il rend compte de ce contrôle annuellement auprès du Comité d'Audit et présente en commission Gestion des Risques et Contrôle Interne le suivi du plan de mise en conformité lorsqu'un tel plan est nécessaire.

B.5 Fonction audit interne

- Description de la politique d'audit interne et réexamen

La politique d'audit interne a pour objet de définir les grandes lignes de la mission, des pouvoirs et des responsabilités de l'audit et des auditeurs internes de la MESE.

Dans ce cadre, le président du Comité d'audit, responsable de la fonction de l'Audit interne, supervise les travaux d'un groupe d'auditeurs. Ces membres, experts, adhérents à la MESE, sont indépendants : ils ne sont ni administrateurs, ni délégués à l'AG, ni salariés de la Mutuelle. Ils ont signé la charte d'audit interne telle qu'annexée à la politique de l'audit interne.

Au cours de l'exercice sous revue, ils ont mené leurs travaux conformément au plan d'audit triennal validé par le Comité d'audit.

- Le plan d'audit 2025, comprenait les missions décrites ci-après :
- **Audit 1** : Suivi de l'efficacité des plans d'actions correctifs.
- **Audit 2** : Processus de l'assistance IMA/RMA
- **Audit 3** : Processus de gestion des placements, dont la gestion externalisée du FCP MESE par le Crédit Mutuel Asset Management

La sélection de ces missions a été dictée par échange entre les membres du Comité d'audit en s'appuyant, notamment, sur la procédure « Processus de choix des audits du plan triennal d'audit de la MESE » (Audint 04-b), qui donne les éléments à prendre en compte, tels que :

1. L'évolution annuelle des risques opérationnels
2. L'analyse des résultats des plans de contrôle
3. Les changements significatifs sur l'organisation, les processus....
4. La base de données des incidents
5. L'audit annuel du suivi des actions correctives

Le comité d'audit du 20 novembre 2025 a validé le plan triennal d'audit 2026/2027/2028 suivant :

Année 2026 :

Audit 1 : suivi des plans d'actions

Audit 2 : lutte contre la Fraude

Audit 3 : systèmes informatiques Synergie Mutuelles / aspects opérationnels

Année 2027 :

Audit 1 : suivi des plans d'actions

Audit 2 : processus externalisé : ROC

Audit 3 : portabilité des contrats

Année 2028 :

Audit 1 : Suivi de l'efficacité des plans d'actions correctifs

Audit 2 : Processus Viamedis hors ROC (traité en 2027)

Audit 3 : DORA

Synthèse des missions d'audits internes et des constatations et recommandations majeures

À la suite des lettres de missions signées par la Présidente du Comité d'audit et diffusées à la Direction Générale et à la Présidence de la MESE, tous les audits réalisés ont fait l'objet d'une présentation préalable aux audités pour clarifier les objectifs attendus. Les auditeurs ont mené leurs entretiens et réalisé différents tests et vérifications sur pièces afin de fonder leurs conclusions sur une analyse

objective des faits. Afin de faire valider les constats par les audités, les auditeurs ont procédé à la rédaction d'un compte-rendu d'entretien et organisé une réunion de clôture avec les intéressés pour accord réciproque.

Les différents rapports définitifs ont abouti aux conclusions suivantes :

• **Audit 1** : « Suivi des plans d'actions »

A l'issue de l'audit, le comité d'audit a revu les plans d'action suivants :

- Tous les plans d'action des audits antérieurs à 2025 sont soldés. Toutes les recommandations des auditeurs sont listées et font l'objet d'un plan d'action.
- Audit Oxantis : 4 plans d'action sont soldés.
- Audit PCA : 4 plans d'action sont soldés.

• **Audit 2** : Processus Assistance IMA/RMA

L'évaluation des auditeurs a essentiellement porté sur les thèmes suivants, en vérifiant :

- Que la sélection des fournisseurs a été effectuée suivant la politique d'externalisation
- Que le contrat est respecté, et que les adhérents sont servis conformément aux contrats.
- Qu'un risque de détournement des utilisateurs du service vers des services payants hors contrat et hors contrôle de la MESE n'existe pas
- Qu'une défaillance du partenaire, n'impacte pas financièrement, juridiquement la MESE
- Que les interfaces entre les IT des assistants et le site de la MESE sont sécurisées, que les systèmes des assureurs sont adaptés pour faire face à un risque de fuite de données, et qu'une intrusion chez notre partenaire ne pourrait pas impacter la MESE

• **Audit 3** : Processus de gestion des placements, dont la gestion externalisée du FCP MESE

L'évaluation des auditeurs a essentiellement porté sur les thèmes suivants, en vérifiant :

- La bonne application de la politique des placements (annexe de la politique de gestion des risques)
- La bonne application de la convention de gestion avec la société de gestion pour le FCP
- Le processus de prise de décision et son application
- Le processus de mise à jour de la valorisation des placements (contrôle de la valeur liquidative) et la documentation des écarts de méthode
- La méthode de calcul du risque de marché

L'ensemble de ces travaux a été inscrit dans le rapport annuel de l'audit interne, qui sera présenté lors de la réunion du comité d'audit du 26 mars 2026, puis au Conseil d'administration du 2 avril 2026.

B.6 Fonction actuarielle

- Rôle et missions de la fonction actuarielle

Les missions de la fonction actuarielle sont les suivantes :

- Coordonner le calcul des provisions techniques.
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques.
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques.
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques.
- Informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques.
- Superviser le calcul des provisions techniques en cas d'utilisation d'approximation lorsque les données sont insuffisantes.
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription.
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques visé, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul du SCR, et pour ce qui concerne l'évaluation ORSA.

- Organisation de la fonction actuarielle

En tant que responsable de la fonction actuarielle, le Responsable Administratif et Financier :

- Sélectionne le prestataire de services actuariels auprès duquel il délègue la réalisation de l'ensemble des travaux relatifs aux missions de la fonction actuarielle.
- Définit le cahier des charges et le calendrier des travaux à réaliser.
- Pilote les travaux du prestataire en charge de la réalisation des missions de la fonction actuarielle
- Porte un regard critique sur les conclusions et les résultats présentés par le prestataire

Les missions de la fonction actuarielle sont réalisées avec l'appui de la société d'actuariat conseil Coélience.

- Travaux de la fonction actuarielle au cours de l'exercice

Le responsable de la fonction actuarielle doit établir, au moins une fois par an, un rapport écrit qu'il soumet au comité d'audit pour avis.

Ce rapport actuariel rend compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leur résultat, identifie les défaillances et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

Le rapport de l'exercice 2025 a été approuvé par le Conseil d'administration du 2 avril 2026.

Les données utilisées pour le calcul des provisions techniques sont conformes, exactes, exhaustives et pertinentes.

Les provisions techniques sont évaluées selon des méthodes actuarielles conformes aux normes professionnelles en vigueur et adaptées à la nature des engagements. Le risque lié à l'incertitude concernant l'évaluation des provisions est jugé très faible et l'impact de la réalisation de ce dernier sur la solvabilité est donc limité.

Les conclusions du rapport actuariel de l'exercice clos au 31 décembre 2025 n'ont pas justifié d'aménagement des politiques de souscription, de provisionnement et de réassurance.

Dans le cadre de l'inventaire au 31/12/2025, nous avons utilisé la méthode Chain Ladder à l'aide d'un cadencement annuel sur 3 années, 2022, 2023 et 2024 en isolant le poste hospitalisation des autres postes.

B.7 Externalisation

- Politique d'externalisation

Cette politique définit ce qui est entendu par externalisation et la notion de prestations critiques ou importantes. Elle définit les modalités d'externalisation et le suivi mis en place pour les activités externalisées.

Le recours à l'externalisation doit être motivé par :

- Un manque de capacité opérationnelle
- Un besoin de compétences spécifiques
- Une contrainte en ressources humaines
- Un coût de l'activité externalisée plus avantageux

Conformément à la politique d'externalisation, le recours à la sous-traitance ne doit pas :

- Compromettre la qualité du système de gouvernance.
- Augmenter le risque opérationnel.
- Nuire à la prestation continue d'une qualité de service
- Compromettre l'exercice de supervision des autorités de contrôle.

La politique d'externalisation décrit le processus mis en œuvre dans la gestion de la sous-traitance allant du choix du prestataire jusqu'au suivi des activités sous-traitées. Les modalités sont différenciées qu'il s'agisse d'une activité critique/importante ou non.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, la mutuelle s'assure que les prestataires disposent des assurances et agréments nécessaires à la conduite de leur activité.

Dans le cadre de la gestion du risque opérationnel, la mutuelle s'assure de l'existence d'un plan de continuité d'activité en cas de défaillance d'un prestataire externe.

Un bilan annuel de l'externalisation des activités critiques et/ou importantes est présenté par le directeur opérationnel à la commission Gestion des Risques et Contrôle Interne. A l'issue de cette présentation, la commission apprécie la poursuite du partenariat.

Par ailleurs, le Comité d'audit peut procéder ou faire procéder un audit afin de vérifier que les prestations fournies sont conformes aux engagements contractuels. Le compte rendu de l'audit interne est présenté au Comité d'audit. Dans le cadre du plan triennal d'audit interne, il a été décidé d'auditer un prestataire d'une activité critique et/ou importante tous les ans.

Aucun fait marquant au cours de l'exercice 2025 n'est à signaler concernant les prestations externalisées.

B.8 Autres informations

Pour l'adéquation de son système de gouvernance à la nature, l'ampleur et la complexité de ses risques, la MESE applique le principe de proportionnalité prévu par la directive européenne Solvabilité 2 transposée en droit français par l'ordonnance n°2015-378 du 3 avril 2015.

Cette application du principe de proportionnalité s'appuie sur le diagnostic réalisé en 2013 par un cabinet spécialisé qui a pris en compte les trois critères prévus par la Directive Solvabilité 2 :

- Ampleur : restitution de la taille relative de l'organisme par rapport à son marché,
- Nature des risques : analyse de la nature des risques à travers les caractéristiques de l'activité d'assurance de l'organisme,
- Complexité des risques : mesure du degré de sophistication des risques.

L'analyse du critère « ampleur » montre que la MESE est un acteur de très petite taille. La Mutuelle représente 0,1% de part de marché en termes de cotisations (46,8 Milliards d'Euros en 2024 - source France Assureur) et moins de 0,1% en termes de bilan.

L'analyse du critère « nature » a conduit au constat selon lequel la MESE assure un risque unique de nature simple à développement court.

L'analyse du critère « complexité » a conduit aux constats suivants :

- La MESE assure un unique produit santé,
- Elle s'appuie sur le groupement de moyens de SYNERGIE Mutuelles pour ses opérations de gestion,
- La typologie des actifs financiers est simple et la MESE s'appuie sur des experts qualifiés pour leur gestion.

En résumé, compte tenu des particularités de la MESE (mutuelle d'entreprises mono-produit, connaissance exhaustive et gestion très prudente des actifs, pas de courtage, ni de réassurance), le niveau général de complexité peut être qualifié de simple à moyen.

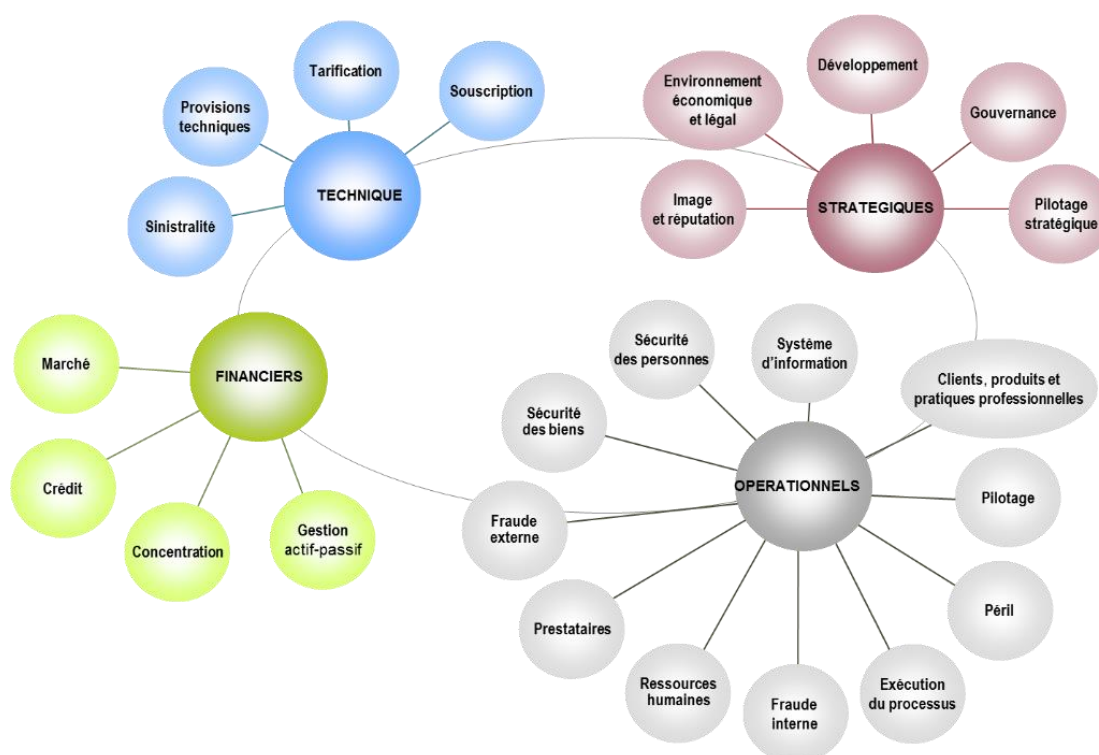
Ce diagnostic montre que la MESE, compte tenu de la faible ampleur de son activité, des risques simples auxquels elle a à faire face et de la complexité simple à moyenne, peut appliquer le principe de proportionnalité.

C. PROFIL DE RISQUE

Cette partie du rapport comporte une description, bien identifiée pour chaque catégorie de risque :

- De l'exposition au risque,
- Des concentrations de risque,
- De la sensibilité au risque,
- Des techniques éventuellement utilisées pour l'atténuation du risque.

L'univers des risques définis par la MESE est décrit ci-dessous :



C.1 Risque de souscription

En référence à la définition de la politique de gestion des risques telle que définie dans la notice ACPR du 15 septembre 2015, le profil de risque de souscription, qui sera détaillé ci-après, reprend l'ensemble des risques techniques retenus par la MESE, hormis le risque de provisionnement qui sera détaillé au paragraphe « D.2 Evaluation des Provisions Techniques ».

Comme vu précédemment, la MESE est une mutuelle historique dédiée au Groupe Schneider-Electric France. Elle assure la couverture complémentaire santé des salariés actifs et des retraités et anciens salariés, et de leurs ayants droit.

Le risque critique de souscription de la MESE ne pourrait donc provenir que de l'absence de consensus avec les instances du Groupe avec pour conséquence la perte du contrat collectif, et pour corollaire la conservation du seul contrat individuel des anciens salariés et de leurs ayants droit.

Le risque de tarification est modéré puisque la MESE dispose d'un historique conséquent concernant la consommation médicale des salariés et anciens salariés du Groupe et que les impacts, en termes de volume de prestations des aménagements des barèmes de prestations, sont évalués sur la base du calcul pro forma du coût de ces évolutions.

La MESE suit un ensemble d'indicateurs et notamment l'évolution des ratios de sinistralité (Prestations chargées / Cotisations) pour les deux grands portefeuilles (portefeuille collectif des salariés actifs et portefeuille individuels des anciens salariés).

Compte tenu de la bonne maîtrise de ces risques techniques, l'atténuation du risque par le biais d'un contrat de réassurance n'est pas envisagée.

C.2 Risque de marché

L'univers des risques défini par la MESE n'est pas en totale adéquation avec la structure du présent rapport. Les risques de concentration et de gestion actif-passif (risque quasi-inexistant) sont présentés dans le présent paragraphe « risque de marché ». Le risque de crédit est présenté dans le paragraphe suivant et le risque de liquidité, tel qu'abordé dans la politique des placements, est également présenté de manière isolée dans un paragraphe indépendant.

En raison de son activité d'assurance complémentaire santé dont le cycle est court (inférieur à 2 ans), le **risque de marché** de la MESE est modéré.

En premier lieu, le **risque de gestion actif-passif** est réduit puisqu'il s'agit essentiellement de s'assurer d'une trésorerie suffisante pour le règlement des prestations et de s'assurer de la liquidité des actifs.

En ce qui concerne le **risque de marché**, ce dernier est encadré par la politique des placements de la MESE qui est du ressort du Conseil d'administration. Sur proposition de la Commission financière, le Conseil d'administration vote une allocation cible des placements qui tient compte du profil de risque de la Mutuelle, dans une optique de préservation du capital et de maîtrise des risques.

A partir des calculs réalisés dans le cadre du Pilier 1, on peut constater que le risque de marché s'établit à 9,64% des placements soumis à ce risque (contre 7,79% au 31/12/2024 et 7,70% au 31/12/2023), et ce après prise en compte des effets de diversification.

C.3 Risque de crédit (contrepartie)

La MESE n'est pas concernée par le risque crédit (au sens défaillance de l'emprunteur) puisqu'elle n'octroie aucun prêt ni à ses adhérents, ni à ses collaborateurs.

Elle est toutefois soumise au **risque de contrepartie** pour les expositions de type 1 (possibilité de défaut ou dégradation de la solvabilité d'une contrepartie) qui a été calculé dans la formule standard pour les comptes courants, les liquidités détenues au travers d'OPC, les comptes à terme, les livrets bancaires ou les dépôts de garantie.

Au 31 décembre 2025, il s'établit à 1 304 k€, soit une diminution de 15 k€ par rapport au montant calculé au 31 décembre 2024. Cette évolution s'explique principalement par des liquidités détenues au travers des OPCVM moins importantes qu'au 31/12/2024.

En tenant compte du risque de type 2 lié aux créances, le risque de contrepartie s'élève à 1 309 k€ soit une diminution de 22 k€ par rapport au risque calculé au 31/12/2024.

C.4 Risque de liquidité

L'activité de la MESE est limitée à la couverture complémentaire santé, risque court, qui nécessite de s'assurer de la disponibilité d'une trésorerie suffisante pour le règlement des prestations et des frais de fonctionnement. Il est important de noter que la mise en place d'un appel de cotisation mensuel, en lieu et place d'un appel trimestriel, a facilité le suivi de ce risque. Par ailleurs, chaque année, le responsable administratif et financier, assisté du Trésorier, détermine le nouveau montant minimum de trésorerie nécessaire pour faire face aux dépenses à venir. Ce montant est déterminé sur la base du budget réalisé de l'année précédente et des projections du budget à venir. Le niveau réel de la trésorerie est suivi mensuellement au travers du *reporting* sur les placements.

En 2025, le niveau minimum de trésorerie a été estimé à 1 mois de cotisations, soit la trésorerie des comptes courants additionnés des livrets bancaires. La MESE dispose par ailleurs de 15 128 k€ de fonds mobilisables rapidement à travers les comptes à terme. A contrario, la part non liquide des placements s'élève à 3 199 K€ et elle est constituée des parts des SCPI et des titres non cotés (Mutuelles Impact, SEEA) soit 7,05 % du portefeuille financier en valeur de marché (hors avoirs en banque).

En tout état de cause, la politique des placements instaure une liquidité hebdomadaire pour l'ensemble des actifs couvrant les engagements réglementés, ce qui permettrait de faire face à un besoin très exceptionnel de trésorerie.

C.5 Risque opérationnel

Pour les calculs réalisés dans le cadre du pilier 1 de Solvabilité 2, le **risque opérationnel** est calculé selon une formule exprimée comme étant un pourcentage des cotisations ou des provisions, avec l'application d'un plafond. Il s'élève à 1 435 k€ au 31 décembre 2025 soit 65 k€ de plus que l'année précédente. Cette évolution s'explique par une augmentation du chiffre d'affaires de la MESE.

Dans le cadre de la gestion des risques, la MESE a revu profondément, en 2022, la cartographie des risques, accompagnée par un cabinet spécialisé. Cette nouvelle cartographie a permis de rendre plus visible à la fois la criticité et la maîtrise des risques identifiés.

En 2025, les risques de cybermenaces ont été évalués et ajoutés à la cartographie des risques. Ainsi, 63 risques (dont 3 pour les cybermenaces) ont une criticité 3 (sur 4) avec un très bon niveau de maîtrise de 3 (sur 4). Aucun risque critique n'est identifié.

Les principaux risques opérationnels auxquels la MESE est soumise sont identifiés ci-après :

- La perte ou la fuite de données concernant ses activités.
- Une erreur de paramétrage dans le système d'information.
- Ne pas pouvoir disposer des ressources nécessaires au pilotage de l'activité.
- Ne pas recevoir les cotisations correspondant au niveau de couverture et au salaire du collaborateur du contrat collectif
- Une défaillance du prestataire SYNERGIE MUTUELLES. Cette défaillance entraînant l'absence d'appel de cotisations, un retard de l'appel de cotisations sur tout ou partie des adhérents, non génération des fichiers de prélèvements
- Ne pas répondre correctement à la demande client (manque de clarté dans la réponse, erreur, non réponse)
- La mobilité d'une compétence clé difficile à remplacer.
- Les risques TIC dont les cybermenaces importantes, les risques liés aux prestataires tiers de service TIC ainsi que le risque de concentration de TIC.

Conformément au règlement DORA, ces expositions sont décrites et analysées afin de garantir que tous les actifs informationnels et actifs de TIC sont correctement protégés contre les risques, y compris les dommages et les accès ou utilisations non autorisées, pour les actifs informationnels, les actifs de TIC et les Infrastructures physiques pertinentes.

L'impact probable de ces risques, valorisé dans le cadre de la cartographie des risques est estimé à un montant inférieur au montant du SCR risque opérationnel de 1 435 k€ au 31 décembre 2025.

Dans le cadre de la mise en place de la Directive Dora, les contrats des prestataires critiques TIC ont été revus. Le contrat avec notre infogérant et celui concernant l'environnement bureautique de la mutuelle) restent en cours de mise en conformité.

Le plan de continuité d'activité a été revu et des tests restent à réaliser en 2026 sur la partie environnement bureautique.

L'ensemble du personnel a été formé à la charte de cybersécurité et s'est engagé à la respecter.

C.6 Autres risques importants

La MESE n'est pas soumise à des risques importants autres que ceux définis ci-avant.

S'agissant des risques financiers, la Mutuelle opère dans le cadre strict de la Politique des Placements définie par le Conseil d'Administration, prudente, avec un objectif de liquidité et de préservation du capital. Aucun écart n'est constaté en 2024 au regard de la Politique.

C.7 Autres informations

La MESE a défini une liste d'indicateurs de risques clés qui sont suivis et pilotés par les organes de gouvernance et servent d'outil de pilotage de la stratégie et de sa mise en œuvre opérationnelle.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 Actifs

Dans le cadre de Solvabilité 2, les actifs sont valorisés en valeur de marché et la valeur nette comptable est conservée lorsque l'écart est peu significatif. On note que les OPC ont été totalement transparisés.

Le tableau ci-dessous présente les différences de valorisation entre la valeur nette comptable, la valeur fiscale et la valeur de marché des actifs.

FAMILLE	TYPE D'INVESTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR DE MARCHÉ	VALEUR FISCALE	ECART
PLACEMENTS FINANCIERS	SCPI CORUM CONVICTION	353 k€	353 k€	353 k€	0 k€
	SCPI PATRIMMO	176 k€	176 k€	176 k€	0 k€
	SCPI PFO	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
	SCPI PRIMOVIE	631 k€	631 k€	631 k€	0 k€
	SCPI EUROVALYS	336 k€	336 k€	336 k€	0 k€
	SCPI CITY ZEN	284 k€	284 k€	284 k€	0 k€
	SCPI LOG IN	239 k€	239 k€	239 k€	0 k€
	DNCA INVEST ARCHER MID CAP - OPC Action	332 k€	332 k€	332 k€	0 k€
	CM - CIC EUROPE DIVIDENDES - OPC Action	351 k€	550 k€	550 k€	0 k€
	LAZARD EQUITY SRI PC EUR - OPC Action	333 k€	346 k€	346 k€	0 k€
	MESE Santé Solidarité - OPC Diversifié	18 726 k€	21 782 k€	21 782 k€	0 k€
	SE ENERGY ACCESS	501 k€	544 k€	544 k€	0 k€
	Mutuelles Impact	635 k€	637 k€	637 k€	0 k€
	Livret bancaire	3 883 k€	3 883 k€	3 883 k€	0 k€
	Compte à terme	15 128 k€	15 128 k€	15 128 k€	0 k€
	Dépôt de garantie SFG	116 k€	116 k€	116 k€	0 k€
	Dépôt de garantie BFCC-SSAM FNMF	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
	Parts GIE SYNERGIE	1 k€	1 k€	1 k€	0 k€
	Avoirs en banque - CCP et caisse	2 406 k€	2 406 k€	2 406 k€	0 k€
	GLOBAL	44 430 k€	47 744 k€	47 744 k€	0 k€
AUTRES ACTIFS	Créances	46 k€	46 k€	46 k€	0 k€
	Actifs corporels d'exploitation	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
	Comptes de régularisation	47 k€	0 k€	47 k€	-47 k€
	GLOBAL	93 k€	46 k€	93 k€	-47 k€
TOTAL	44 523 k€	47 789 k€	47 836 k€	-47 k€	

La MESE ne possède pas de titres en direct, mais uniquement :

- Des parts de SCI et de SCPI pour une valeur nette comptable identique à la valeur de marché soit 2 018 k€ ;
- Des parts dans des Organismes de Placement Collectif (OPC) pour une valeur nette comptable de 20 879 k€ et une valeur de réalisation de 24 192 k€ ;
 - L'OPC MESE Santé Solidarité pour une valeur nette comptable de 18 726 k€ et une valeur de réalisation de 21 782 k€ (plus-value latente constatée au titre de l'année 2025 de 614 k€).
 - L'OPC DNCA Invest archer pour une valeur nette comptable et une valeur de réalisation de 332 k€. Ce fonds a été souscrit en 2025 suite à la cession des fonds DNCA BEYOND SEMPEROSA et CM-CIC EUROPE GROWTH.
 - L'OPC CM-CIC EUROPE DIVIDENDES pour une valeur nette comptable de 351 k€ et une valeur de réalisation de 550 k€ (plus-value latente constatée au titre de l'année 2025 de 77 k€).
 - L'OPC LAZARD EQUITY SRI PC EUR pour une valeur nette comptable de 333 k€ et une valeur de réalisation de 346 k€. Ce fonds a été souscrit en 2025 suite à la cession des fonds DNCA BEYOND SEMPEROSA et CM-CIC EUROPE GROWTH.
 - L'OPC Mutuelles Impact pour une valeur nette comptable de 635 k€ et une valeur de réalisation de 637 k€. Le fonds Mutuelles Impact a fait l'objet d'une souscription complémentaire de 120 k€ en 2025. La valeur de marché de ce fonds a légèrement baissé et la moins-value latente constatée au titre de l'année 2025 est de -22 k€.
 - La SAS à capital variable SEEA pour une valeur nette comptable de 501 k€ et une valeur de réalisation de 544 k€ (plus-value latente constatée au titre de l'année 2025 de 10 k€).
 -
- Des liquidités, livrets bancaires, parts sociales, provisions pour dépréciation pour une valeur nette comptable et une valeur de réalisation de 19 128 k€.
- Des avoirs en banque pour une valeur nette comptable et une valeur de réalisation de 2 406 k€.

D.2 Provisions techniques

- Les provisions techniques brutes constituées par la MESE ont une valeur nette comptable de 3 069 k€ qui se décompose comme suit :
 - Provision pour règlement des sinistres pour une valeur nette comptable de 2 915 k€,
 - Provision pour frais de gestion pour une valeur nette comptable de 154 k€.
- Dans le cadre de Solvabilité 2, les provisions techniques sont composées de deux éléments :

- Un Best Estimate qui représente la valeur actuelle des flux futurs, pondérée par leur probabilité de réalisation, tout en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent.
- Une marge de risque qui représente le coût d'immobilisation inhérent au transfert du portefeuille d'assurance.

Note : la MESE ne proposant que des contrats annuels frais de santé, nous n'intégrons pas de bénéfices attendus dans les primes futures dans nos estimations.

D.2.1 Le Best Estimate de la provision de sinistres

Afin de calculer le Best Estimate de la provision pour sinistres à payer, les flux financiers futurs ont été identifiés et ont été actualisés selon la chronique de paiements observés par le passé.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux résultats :

	Flux PSAP	Taux	Année	Mois	Best Estimate
Flux année N	2 790 k€	2,0760%	0 an	2,12 mois	2 780 k€
Flux année N+1	104 k€	2,1630%	1 an	4,66 mois	101 k€
Flux année N+2	21 k€	2,2830%	2 ans	6,00 mois	20 k€
Flux année N+3	0 k€	2,3860%	3 ans	6,00 mois	0 k€
Ensemble	2 915 k€				2 900 k€

Le Best Estimate de la provision pour sinistres à payer est de 2 900 k€, soit une baisse de 14 k€ par rapport à la valeur nette comptable. Cette diminution s'explique par une actualisation des flux de trésorerie.

La MESE a aussi constitué une provision de gestion à hauteur de 5,3% soit 154 k€ en valeur comptable et 154 k€ en valeur best estimate.

Au global, on obtient les résultats suivants :

	Provision Comptable	Best Estimate	Ecart
Provision pour sinistres à payer	2 915 k€	2 900 k€	-14 k€
Provision pour frais de gestion	154 k€	154 k€	-1 k€
Ensemble	3 069 k€	3 054 k€	-15 k€

Le montant de la provision pour sinistres comptable est de 3 069 k€ et le montant du Best Estimate de la provision pour sinistres est de 3 054 k€, soit une baisse de 15 k€.

D.2.2 Le Best Estimate de la provision pour primes

La Mutuelle d'Entreprises Schneider Electric (MESE) ne souscrit que des contrats d'assurance frais de santé. Les contrats commercialisés par la Mutuelle sont des contrats annuels à tacite reconduction, même si ces contrats restent résiliables à tout instant.

Elle a la possibilité, au 31 décembre de chaque année, de modifier le niveau des cotisations ou le niveau des prestations à payer au titre du contrat, de manière que les cotisations reflètent pleinement les risque pris.

Au 31/12/2025, la MESE est engagée au titre des contrats qu'elle a en portefeuille, et ce jusqu'au 31/12/2026, en application du point (c) de l'article 18 du règlement délégué. Cependant, afin de tenir compte de la capacité de résiliation infra annuelle, du délai de résiliation de 2 mois ainsi que de la recommandation émise par l'ACPR de prendre en compte 14 mois de cotisations, le calcul a été réalisé sur la base de 14 mois.

Le Best Estimate se calcule pour les contrats en portefeuille au 31/12/2025 comme la somme actualisée des cash-flow sortants – les cash-flow entrants. Il tient compte :

- d'une projection des cotisations sur l'année N+1 ;
- d'une projection des prestations afférentes à ces contrats ;
- d'hypothèses concernant les différents frais (frais d'acquisition, d'administration, frais de gestion de ces prestations) ;

Après prise en compte de l'actualisation, la provision pour primes constituée est de – **738 k€**, c'est-à-dire que les encaissements au titre des contrats en portefeuille sont supposés être supérieurs aux décaissements.

D.2.3. La marge de risque

Sous Solvabilité 2, les provisions techniques sont la somme d'un Best Estimate et d'une marge de risque.

Le montant des provisions ainsi calculé est alors égal au montant que demanderait un organisme assureur en cas de transfert du portefeuille de la MESE afin de reprendre les engagements d'assurance et de réassurance inhérents à ce transfert.

La marge de risque est calculée comme le coût d'immobilisation du capital inhérent à ce transfert de portefeuille. Le coût du capital retenu dans les calculs est de 6% (norme EIOPA) puis nous intégrons le coefficient d'actualisation.

La marge de risque engendrée par le portefeuille de la MESE est de **709 k€**.

D.2.4 Incertitude sur le niveau des provisions techniques

Les incertitudes sur l'évaluation des provisions techniques font l'objet d'une estimation annexe et font l'objet d'un suivi par le responsable de la fonction actuarielle. L'impact sur le bilan économique ainsi que sur le taux de couverture de marge de solvabilité est lui aussi suivi et un traitement prudent est réalisé, dans un sens privilégiant les assurés.

Par ailleurs, les contrôles réguliers en matière de qualité des données permettent d'améliorer continûment la fiabilité des informations utilisées pour le calcul de la meilleure estimation. Les incertitudes sur les hypothèses sont gérées de sorte à ne pas conduire à des sous-estimations des montants de provisions techniques.

D.3 Autres passifs

- Valorisation et descriptif des autres passifs

Les autres passifs de la MESE sont constitués uniquement d'autres dettes.

Ces dettes étant à court terme, le recalcul en actualisant les flux futurs n'est pas significativement différent de la valeur nette comptable. Par mesure de simplification, la valeur de réalisation de ces dettes est donc supposée égale à leur valeur nette comptable.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Les profils des actifs et des passifs de la MESE ne nécessitent pas l'utilisation de méthodes alternatives d'évaluation.

Le bilan passif de la Mutuelle en normes prudentielles est présenté en annexe 1.

D.5 Autres informations

Néant.

E. GESTION DU CAPITAL

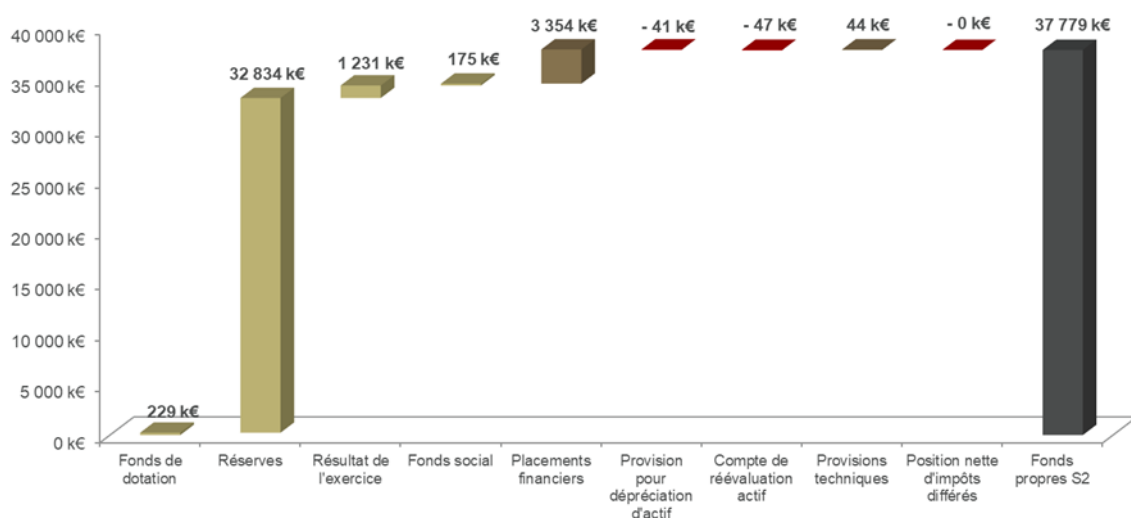
E.1 Fonds propres

- Les fonds propres prudentiels

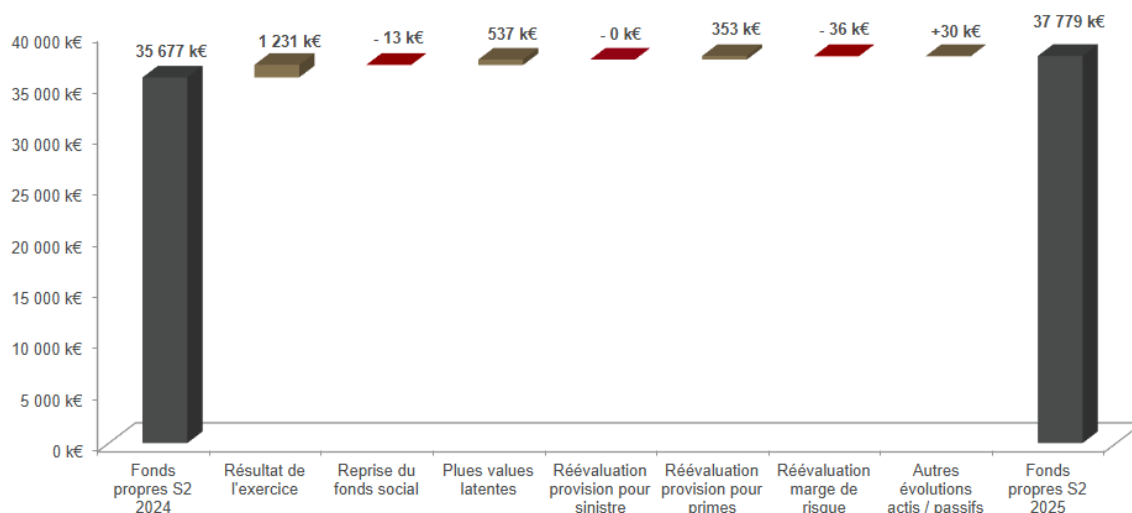
Les fonds propres prudentiels de la MESE s'élèvent à 37 779 k€. Ce montant se décompose comme suit :

	Fonds Propres Solvabilité 1	Fonds Propres Solvabilité 2	Tiercing
Fonds d'établissement	229 k€	229 k€	Tiers 1
Réserve pour fonds de garantie	414 k€		
Réserve spéciale de solvabilité	172 k€		
Autres réserves	32 248 k€		
Résultat de l'exercice	1 231 k€		
Fonds social	175 k€		
Réserve de réconciliation		37 550 k€	Tiers 1
Fonds propres prudentiels	34 469 k€	37 779 k€	

Le passage des fonds propres S1 aux fonds propres S2 est donné ci-dessous :



Le passage des fonds propres prudentiels 2024 aux fonds propres prudentiels 2025 est donné ci-dessous :



E.2 Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)

- Descriptif du SCR

Au 31 décembre 2025, l'application de la formule standard de Solvabilité 2 donne un **SCR de 11 937 k€**. La MESE est principalement exposée au risque de souscription santé, avec un **SCR souscription santé de 9 145 k€**, au risque de marché avec un **SCR marché de 2 464 k€** et au risque de défaut de contrepartie avec un SCR de **1 309 k€**.

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025	Evolution 2024 -> 2025
Solvency Capital Requirement	10 159 k€	10 030 k€	10 409 k€	11 142 k€	11 937 k€	795 k€
Ajustements pour Impôts Différés	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Risque opérationnel	1 247 k€	1 260 k€	1 302 k€	1 370 k€	1 435 k€	65 k€
Basic Solvency Capital Requirement	8 912 k€	8 770 k€	9 107 k€	9 772 k€	10 502 k€	730 k€
Effet diversification	-2 178 k€	-1 975 k€	-2 008 k€	-2 078 k€	-2 417 k€	-338 k€
Somme des risques	11 089 k€	10 745 k€	11 115 k€	11 850 k€	12 918 k€	1 068 k€
Risque de marché	2 010 k€	1 424 k€	1 603 k€	1 838 k€	2 464 k€	626 k€
Risque de défaut de contrepartie	1 406 k€	1 612 k€	1 470 k€	1 331 k€	1 309 k€	-22 k€
Risque de souscription vie	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Risque de souscription santé	7 673 k€	7 709 k€	8 042 k€	8 681 k€	9 145 k€	464 k€
Risque de souscription non vie	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres comptables	29 404 k€	32 078 k€	32 426 k€	33 251 k€	34 469 k€	1 218 k€
Fonds propres prudentiels	31 156 k€	33 234 k€	33 716 k€	35 677 k€	37 779 k€	2 101 k€
Taux de couverture	306,70%	331,40%	323,90%	320,20%	316,50%	-3,70%

Le risque de marché augmente de 626 k€, du fait de l'augmentation de la maturité moyenne des placements, du fait de l'augmentation de la valeur de marché des actions et de l'augmentation du

coefficient d'ajustement symétrique de ce risque. Le risque de défaut de contrepartie diminue quant à lui de 139 k€.

Le risque de souscription est quant à lui en hausse de 464 k€, du fait de l'évolution de la sinistralité, ainsi que du volume de cotisations.

Le taux de couverture du SCR par les fonds propres éligibles s'élève à 316,50% au 31 décembre 2025.

- Le MCR

Le MCR est égal à 4,7% des primes auquel s'ajoute 4,7% des provisions techniques, soit un montant de 2 392 k€. Les deux règles suivantes s'appliquent alors :

- Bornage avec un minimum égal à 25% du SCR (ici 2 984 k€) et un maximum égal à 45% du SCR (ici 5 372 k€).
- Minimum absolu applicable de 2 700 k€ en assurance frais de santé.

Le montant calculé de 2 392 k€ est donc ramené à 25% du SCR de l'année soit 2 984 k€.

Le taux de couverture du MCR par les fonds propres éligibles s'élève à 1 266 % au 31 décembre 2025.

- Vision prospective de la solvabilité

Dans le cadre de l'ORSA réalisé en 2025 sur la base des données comptables arrêtées au 31 décembre 2024, la Mutuelle a mis à jour son plan prévisionnel d'activité sur 5 ans. Ces travaux seront mis à jour lors du second trimestre 2026 lors de la réalisation de l'ORSA sur la base des données comptables arrêtées au 31 décembre 2025.

- Le SCR réel au 31/12/2025 s'élève à 11 937 k€, alors que l'ORSA prévoyait un SCR estimé à 11 470 k€, soit un écart de +467 k€. Cet écart s'explique principalement par un niveau de risque de marché plus élevé qu'anticipé, lié notamment à une évolution de la maturité moyenne des engagements en 2026, ainsi qu'à un niveau des marchés financiers au 31/12/2025 supérieur aux hypothèses retenues lors de l'exercice ORSA.
- Par ailleurs, les fonds propres prudentiels estimés dans l'ORSA se sont révélés inférieurs au niveau effectivement constaté au 31/12/2025. Les hypothèses retenues lors de la réalisation de l'ORSA reposaient sur une approche prudente, qui n'intégrait pas l'ampleur des résultats techniques finalement observés ni le niveau élevé des marchés financiers en fin d'année.

En conséquence, le taux de couverture de la marge de solvabilité au 31/12/2025 atteint 316,50 %, contre un taux prévisionnel de 312 % dans l'ORSA. Cette amélioration s'explique par les éléments mentionnés ci-dessus.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La MESE n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La MESE n'utilise pas de modèle interne pour calculer ses exigences de capital.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

La Mutuelle n'a enregistré aucun manquement aux exigences de capital au cours de l'exercice 2022.

E.6 Autres informations

Néant.

Annexe 1 : Bilan prudentiel

		2024	2025	2024 -> 2025
		C0010	C0010	C0010
Actifs				
Goodwill	R0010			
Frais d'acquisition différés	R0020			
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00	0,00	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0,00	0,00	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00	0,00	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0,98	0,98	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	43 080 198,37	45 338 020,36	2 257 822
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 893 027,33	2 017 726,00	124 699
Obligations	R0130	0,00	0,00	0
Obligations d'État	R0140	0,00	0,00	0
Obligations d'entreprise	R0150	0,00	0,00	0
Organismes de placement collectif	R0180	23 380 803,86	24 192 160,26	811 356
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	17 691 570,79	19 011 334,42	1 319 764
Autres investissements	R0210	0,00	0,00	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	114 796,39	116 799,68	2 003
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	114 796,39	116 799,68	2 003
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	85 325,86	44 715,91	-40 610
Autres créances (hors assurance)	R0380	6 464,00	885,30	-5 579
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 867 528,28	2 405 734,33	-461 794
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,00	0,00	0
Total de l'actif	R0500	46 039 517,49	47 789 356,88	1 749 839
Provisions techniques non-vie	R0510	3 321 058	3 025 263	-295 795
Provisions techniques santé	R0560	3 321 058	3 025 263	-295 795
Meilleure estimation	R0580	2 648 223	2 316 312	-331 912
Marge de risque	R0590	672 835	708 951	36 117
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	4 246 037	3 965 835	-280 202
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 534	2 223	689
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0	0	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 793 499	3 017 170	223 671
Total du passif	R0900	10 362 128	10 010 491	-351 637
Excédent d'actif sur passif	R1000	35 677 389,85	37 778 866,25	2 101 476

Annexe 2 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	47 840 339								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0								
Net	R0200	47 840 339								
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	45 644 155								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0								
Net	R0300	45 644 155								
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	39 866 296								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0								
Net	R0400	39 866 296								
Dépenses engagées		R0550	4 489 693							
Frais d'administration	R0610	1 280 321								
Frais de gestion des placements	R0710	0								
Frais de gestion des prestations	R0810	1 882 031								
Frais d'acquisition	R0910	0								
Frais généraux	R0910	1 327 341								
Autre revenu / dépense technique	R1210	0								
Dépenses totales	R1300	4 489 693								

Annexe 3 : Provisions

S.17.01.01 - Provisions techniques non vie

		Assurance directe
		Assurance des frais médicaux
		C0020
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		
Meilleure estimation		
Provisions pour primes		
Brute	R0060	-737 752
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-737 752
Provisions pour sinistres		
Brute	R0160	3 054 064
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	3 054 064
Meilleure estimation - brute	R0260	2 316 312
Meilleure estimation - nette	R0270	2 316 312
Marge de risque	R0280	708 951
Provisions techniques - Total		
Provisions techniques - Total	R0320	3 025 263
Montants recouvrables au titre de la réassurance après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contre partie - Total	R0330	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance - Total	R0340	3 025 263

Annexe 4 : Cadencement frais de santé

Sinistres frais de santé - montants des prestations cumulées (brutes et nettes de réassurance en €)

		En N	En N+1	En N+2	En N+3	En N+4	En N+5	En N+6	En N+7
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Antérieur	R0100								
Survenance 2009	R0110	21 968 318 €	23 924 948 €	23 959 682 €	23 958 939 €	23 958 939 €	23 958 939 €	23 958 939 €	23 958 939 €
Survenance 2010	R0110	21 784 006 €	24 213 371 €	24 247 056 €	24 245 164 €	24 245 002 €	24 245 002 €	24 245 002 €	24 245 002 €
Survenance 2011	R0120	23 027 086 €	25 414 817 €	25 471 890 €	25 471 367 €	25 471 320 €	25 471 320 €	25 471 320 €	25 471 320 €
Survenance 2012	R0130	24 058 089 €	26 368 551 €	26 403 037 €	26 402 607 €	26 402 607 €	26 402 607 €	26 402 607 €	26 402 607 €
Survenance 2013	R0140	23 994 765 €	26 087 937 €	26 127 220 €	26 127 066 €	26 127 066 €	26 127 066 €	26 127 066 €	26 127 066 €
Survenance 2014	R0150	23 926 260 €	26 096 221 €	26 143 479 €	26 143 507 €	26 141 440 €	26 141 440 €	26 141 440 €	26 141 440 €
Survenance 2015	R0160	25 090 106 €	27 068 583 €	27 099 316 €	27 141 701 €	27 142 442 €	27 142 442 €	27 142 442 €	27 142 442 €
Survenance 2016	R0170	25 897 980 €	27 710 713 €	27 822 925 €	27 822 509 €	27 822 529 €	27 822 529 €	27 822 529 €	27 822 529 €
Survenance 2017	R0180	25 356 527 €	27 582 291 €	27 629 140 €	27 630 133 €	27 634 741 €	27 635 062 €	27 635 062 €	27 635 062 €
Survenance 2018	R0190	31 531 772 €	34 159 568 €	34 211 342 €	34 217 502 €	34 217 935 €	34 218 069 €	34 218 069 €	34 218 069 €
Survenance 2019	R0200	31 751 629 €	34 353 062 €	34 426 625 €	34 430 165 €	34 433 314 €	34 434 854 €	34 434 854 €	
Survenance 2020	R0210	28 081 032 €	30 425 557 €	30 500 654 €	30 505 939 €	30 507 443 €	30 507 985 €		
Survenance 2021	R0220	32 112 020 €	34 565 756 €	34 637 236 €	34 638 388 €	34 641 474 €			
Survenance 2022	R0230	32 705 092 €	34 909 032 €	34 978 935 €	34 984 709 €				
Survenance 2023	R0250	32 705 092 €	35 179 602 €	35 249 249 €					
Survenance 2024	R0260	36 626 117 €	39 073 551 €						
Survenance 2025	R0270	37 681 581 €							

Sinistres frais de santé - montant du Best Estimate de sinistres (brutes et nettes de réassurance en €)

		En N	En N+1	En N+2	En N+3	En N+4	En N+5	En N+6	En N+7
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Antérieur	R0100								
Survenance 2017	R0190	2 329 127 €	31 446 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Survenance 2018	R0200	1 935 403 €	68 954 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Survenance 2019	R0200	2 926 659 €	50 914 €	104 392 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Survenance 2020	R0210	2 769 769 €	61 117 €	3 212 €	0 €	0 €	0 €		
Survenance 2021	R0220	4 739 137 €	84 515 €	6 919 €	1 034 €	0 €			
Survenance 2022	R0230	2 929 823 €	95 157 €	2 347 €	0 €				
Survenance 2023	R0240	2 956 305 €	86 483 €	31 741 €					
Survenance 2024	R0250	2 958 387 €	104 646 €						
Survenance 2025	R0260	2 917 252 €							

Annexe 5 : Fonds propres

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	228 600	228 600		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	37 550 266	37 550 266			
Total fonds propres de base après déductions	R0290	37 778 866	37 778 866	0	0	0

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	37 778 866	37 778 866	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	37 778 866	37 778 866	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	37 778 866	37 778 866	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	37 778 866	37 778 866	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	11 936 712				
Minimum de capital requis	R0600	2 984 178				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	316,49%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1265,97%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	37 778 866
Actions propres (détenues directement ou indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	228 600,00
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sans ajustement égalisateur	R0740	
Réserve de réconciliation		37 550 266,16
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures - activité vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures - activité non vie	R0780	
Total des bénéficiés attendus inclus dans les primes futures	R0790	0,00

Annexe 6 : Détail du SCR

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut
		C0030	C0040
Risque de marché	R0010	2 464 026	2 464 026
Risque de défaut de contrepartie	R0020	1 309 124	1 309 124
Risque de souscription en vie	R0030	0	0
Risque de souscription en santé	R0040	9 144 986	9 144 986
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	0
Diversification	R0060	-2 416 633	-2 416 633
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	0
Capital de solvabilité requis de base	R0100	10 501 502	10 501 502

Risque opérationnel	R0130	1 435 210
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital de solvabilité requis excluant le capital supplémentaire	R0200	11 936 712
Capital supplémentaire	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	11 936 712

Annexe 7 : Détail du MCR

		Background information	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	2 316 312	47 840 339

		C0070
MCR linéaire	R0300	2 357 363
Capital de solvabilité requis	R0310	11 936 712
Plafond du MCR	R0320	2 984 178
Plancher du MCR	R0330	5 371 521
MCR combiné	R0340	2 984 178
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700 000
Minimum Capital Requirement	R0400	2 984 178

Annexe 8 : Comités et Commissions – situation au 31/12/2025

GOUV001 _Annexe 3 _ Commissions revue du 25/09/2025

COMMISSIONS	Rôle	limites d'Autonomie décisionnelle	fréquence réunion	PARTICIPANTS (*)
Bureau	Défini dans les statuts Le Bureau a pour rôle principal d'étudier les points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration en vue de leur présentation à cette instance et d'assurer leur suivi.	Le bureau donne un avis sur les points à l'Ordre du jour des Conseils d'Administration.	defini dans le RI Le Bureau se réunit sur convocation du Président selon ce qu'exige la bonne administration de la Mutuelle.	Président Vice président Trésorier Secrétaire Général 4 Membres du bureau dont 1 honoraire Trésorier Adjoint
Commission Sociale	Sur un budget voté par le CA, la commission attribue des aides : > Aide à l'accès aux soins sur dossiers > Aide à la cotisation. Une tenue des comptes est effectuée, et un rapport moral et financier est présentée lors de l'Assemblée Générale ordinaire.	Pas d'engagement supérieur à la limite budgétaire attribuée par l'AG. Respect des critères d'attribution.	à la demande	Le Secrétariat et le Dirigeant opérationnel
Commission Financière	Propose au CA les orientations en matière de politique de gestion de nos placements. Analyse, au moins trimestriellement les allocations et prend les décisions sur les allocations, ceci sur toutes les lignes du portefeuille. Evalue nos sociétés de gestion et nos banques tous les 3 ans au plus et fait un appel d'offre si nécessaire. Propose le changement de banque si nécessaire. Propose les adaptations nécessaires au maintien des lignes directrices fixées par les administrateurs. Suit les évolutions fiscales, réglementaires et les recommandations AMF, ACPR et Mutualité concernant la gestion des placements Statue avant chaque achat.	Les limites sont déterminées par la politique de placement.	Trimestrielle	Le secrétariat, le Dirigeant opérationnel, un adhérent avec compétence financière, Responsable fonction clé gestion des risques et contrôle interne, RAF
Commission Prévention	Définit les actions de prévention de la MESE en relation avec ses partenaires mutualistes. Assure la relation entre la MESE et le Service de Santé au travail. Démultiplie les actions de prévention aux zones géographiques où la MESE est implantée	Pas d'engagement supérieur à la limite budgétaire attribuée. Lorsqu'une action de prévention est prévue sur un lieu de travail, elle doit obtenir l'accord du SST.	trimestriel	7 à 10 membres dont le médecin désigné par l'Entreprise
Comité d'Audit	Le Comité d'Audit s'assure que les risques ont bien été recensés et que les procédures de contrôle interne sont conçues et fonctionnent de manière à réduire ces risques. La mission du comité d'audit est de faciliter la prise de décision du conseil d'administration dans les trois domaines principaux suivants : > les comptes et l'information financière > les risques et le contrôle interne > l'audit interne et externe Le comité d'Audit missionne le Groupe d'Audit Interne. Le président, les vice-présidents et le dirigeant opérationnel ne peuvent pas faire partie du comité d'audit	Pas d'engagement supérieur à la limite budgétaire attribuée	mini 2 fois/an	Le trésorier et le secrétaire général 2 administrateurs et maximum 2 adhérents dont au moins : 1 avec compétences comptable et financière

GOUV001 _Annexe 3 _ Commissions revue du 25/09/2025

COMMISSIONS	Rôle	limites d'Autonomie décisionnelle	fréquence réunion	PARTICIPANTS (*)
Gestion Administrative	Vérifie avec la direction opérationnelle la mise en application des décisions du CA. Analyse et coordonne les moyens à mettre oeuvre pour la bonne marche du service. Assure le suivi du budget prévisionnel via les TdB.	Ne peut pas prendre de décision ou d'engagement de dépenses pouvant avoir un impact significatif sur les grands équilibres de la MESE (social, financier, politique...) sans l'accord préalable du CA.	Mensuelle	Le secrétariat, le Dirigeant opérationnel, Invités : l'ensemble des Responsables opérationnels
Prestations / Cotisations	Vérifie l'adéquation des barèmes de prestations et cotisations des régimes des individus avec les besoins en couverture santé. Veille au maintien de la cohérence des régimes individuels avec les régimes du collectif. Analyse les grands équilibres liés aux prestations et aux cotisations. Propose au CA les évolutions nécessaires.	Commission consultative	autant que nécessaire au moins 1 / an	Le Secrétariat 10 adhérents individuels dont le parcours justifie une compétence mutualiste. 1 représentant de la Direction de l'entreprise Invités : les fonctions clés
Groupe d'Audit Interne	Sur mandat du Comité d'Audit : > Audite les processus > Lèvent les remarques et/ou NC après s'être assurés de l'exécution et de l'efficacité des actions correctives déterminées lors de l'audit N-1 du processus. > Toutes les NC et remarques doivent être prises en compte par la Direction Administrative MESE qui s'assure que des actions sont entreprises sans délai indu pour éliminer les non-conformités détectées et leurs causes. > Les activités de suivi seront faites à travers le suivi des fiches de remarques et/ou des fiches de Non Conformité. Rends compte de son activité à l'AG ordinaire annuelle.	Pas de limite d'accès à l'information. Dans le respect du mandat confié par le comité.	à la demande du comité d'Audit	Au moins 4 adhérents ni administrateurs ni délégués ayant des compétences en audit interne
Evolution des Statuts et règlements	S'assure que les documents contractuels : Statuts, Règlement Intérieur et Règlement Mutualiste sont en conformité avec les réglementations en vigueur, et en accord avec l'évolution du monde de la complémentaire santé. Propose au CA et à l'AG les modifications et évolutions nécessaires.	Commission consultative	au moins une fois / an	Le Secrétariat, Dirigeant opérationnel et le Responsable fonction clé vérification de la conformité
Commission de Pilotage du Contrôle Interne et de Gestion des Risques	Proposer au CA les orientations en matière de politique d'amélioration des processus interne et externes conformément aux recommandations de l'ACPR et de la Mutualité. Proposer au CA les adaptations nécessaires au maintien des lignes directrices fixées par les administrateurs. Proposer puis piloter et rendre compte au CA de la mise en conformité de la Mutuelle à la réglementation. Rendre compte au CA des plans d'actions d'améliorations ainsi qu'au Comité d'audit. Suivre les évolutions fiscales, réglementaires et les recommandations AMF, ACPR et Mutualité. La commission a l'autorité pour veiller à l'amélioration permanente des processus.	Décide des modifications à proposer à l'adoption du CA notamment en ce qui concerne la cartographie et l'appétence aux risques	Mensuelle	Le Secrétariat le Dirigeant opérationnel le Responsable fonction clé Gestion des risques et Contrôle interne, le responsable de la fonction clé actuariat, le responsable de la fonction clé vérification de la conformité